

# Lettre à nos frères prêtres

N° 28 - mars 2006

Lettre trimestrielle de liaison  
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

## VU DE L'INTERIEUR

Au sortir de l'audience que Benoît XVI accordait à Mgr Fellay en août dernier, un cardinal faisant autorité enjoignit le supérieur de la Fraternité Saint-Pie X de reconnaître la légitimité du pontife actuel. Pourtant, la Fraternité a toujours reconnu en Jean-Paul II, et maintenant en Benoît XVI, le successeur légitime de saint Pierre. Commentant l'événement, le cardinal Castrillón-Hoyos déplore : « Cela prouve malheureusement qu'à l'intérieur de l'Eglise, y compris à des niveaux élevés, on n'a pas toujours une connaissance complète de la réalité de la Fraternité Saint-Pie X. »

Afin d'éviter de malheureuses méprises à l'heure où la Fraternité Saint-Pie X est toujours plus un sujet d'actualité, plusieurs parmi vous nous ont demandé de réaliser un dossier de présentation de notre Société, afin d'en avoir une idée plus juste. Tous en effet nous sommes plus ou moins victimes de « l'information déformante » et, dans le cas de notre Fraternité comme de son fondateur, l'image perçue est rarement complète, souvent déformée, parfois caricaturale. D'où votre souhait, tout à votre honneur. Nous n'y répondons pas sans quelque appréhension car, s'il est toujours délicat de parler de soi, l'exercice est d'autant plus périlleux qu'il ne dispose ici que de quelques pages. Sans doute faudrait-il des volumes entiers pour exorciser les idées reçues et les clichés préconçus, et il est bien évident que cette modeste *Lettre à nos frères prêtres* n'y suffira pas.

Les quelques éclairages ici donnés ne sont donc qu'une invitation à pousser plus loin votre investigation, par la lecture notamment. Trois ouvrages pourraient être particulièrement indiqués. *Marcel Lefebvre une vie*, écrit par Mgr Tissier de Mallerais, retrace l'histoire de ce grand prélat et le combat de la Fraternité par lui fondée ; *Ils l'ont découronné* expose avec simplicité et clarté les clés doctrinales de la crise présente ; enfin et surtout, le livre du centenaire récemment paru, *La messe de toujours*, rassemble de magnifiques explications de la messe et permet ainsi de découvrir tout à la fois l'âme du fondateur d'Ecône et l'esprit profond de notre Fraternité. Véritable invitation à la prière, ce livre suit pas à pas les différentes prières du missel.

Soyez-en enfin persuadés : puisque rien ne remplace un contact direct, vous seriez toujours reçus avec joie et simplicité si le cœur vous disait de visiter l'une de nos maisons. L'accueil des prêtres est la première charité pastorale que réclame de nous notre société religieuse.

Abbé R. de CACQUERAY

### **Editorial**

**p. 1 - Vu de l'intérieur**, par M. l'abbé R. de Cacqueray.

### **Présentation de la Fraternité Saint-Pie X**

**p. 2 - La Fraternité Saint-Pie X, une histoire, une nécessité**, par M. l'abbé de La Rocque.

**p. 3 - Le statut canonique** de la Fraternité Saint-Pie X

**p. 5 - La Fraternité en chiffres**

**p. 6 - Du service diocésain des vocations au séminaire d'Ecône**, témoignage de M. l'abbé Lamerand.

### **Mais aussi**

**p. 7 - Spiritualité sacerdotale** avec Mgr

## La Fraternité Saint-Pie X

### UNE HISTOIRE, UNE NECESSITE

En 1969, Mgr Lefebvre ouvrait à Fribourg une maison d'accueil et de formation pour les séminaristes. L'évêque de Fribourg accueillit ce projet avec enthousiasme, tellement il était inquiet pour l'avenir de la formation sacerdotale. Un an plus tard, ces premières pierres donnaient naissance à la Fraternité Saint-Pie X.

#### LES ORIGINES

Mgr Lefebvre racontera souvent combien il fut initialement réticent à ce projet, auquel beaucoup l'incitaient. Il sortait de six années (1962-1968) passées à la tête de la congrégation missionnaire la plus nombreuse du monde, les pères du Saint-Esprit. Il sortait surtout de quatre années passées au cœur du concile Vatican II, dont il avait très vite prédit les effets ravageurs sur la vie de l'Eglise (lettre au cardinal Ottaviani du 20 décembre 1966). Agé de 65 ans, il était désormais retiré à Rome, simple consultant à la Propagande de la Foi.

Les événements vinrent l'y rechercher. Encore supérieur des spiritains, il avait constaté avec impuissance la dégradation du séminaire français de Rome, et les séminaristes lui rapportaient leur profonde incompréhension devant le mépris entretenu à la Grégorienne pour la scolastique et le thomisme. Ces bouleversements en laissaient plus d'un désespéré, et lorsqu'il devint évident que les supérieurs dudit séminaire barreraient la voie du sacerdoce aux séminaristes par trop conservateurs, ceux-ci se tournèrent avec empressement vers Mgr Lefebvre, l'implorant de faire quelque chose pour eux.

Devant ces supplications, devant les incitations de plusieurs prêtres éminents et estimés (Père Marie-Dominique Philippe, les abbés de

Hauterive et de Fontgombault, l'abbé Berto), devant une dizaine de jeunes gens qui, sans être encore séminaristes, lui demandaient de les conduire jusqu'au sacerdoce, Mgr Lefebvre se plia aux souhaits de la Providence ainsi manifestés. Au soir de sa vie, il rapportera comment ces événements rejoignaient une prémonition entrevue dix ans plus tôt : « Dieu m'aura permis de réaliser le rêve qu'il m'a fait entrevoir un jour dans la cathédrale de Dakar : devant la dégradation progressive de l'idéal sacerdotal, transmettre, dans toute sa pureté doctrinale, dans toute sa charité missionnaire, le sacerdoce catholique de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tel qu'il l'a transmis à ses apôtres et tel que l'Eglise romaine l'a transmis jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. »

#### LES BUTS DE LA FRATERNITE

Si la crise de l'Eglise – ce glacial hiver post-conciliaire décrit par Congar – fut l'occasion de la fondation d'Ecône, il importe de remarquer que les Statuts de la Fraternité Saint-Pie X ne font aucune allusion à cette situation de crise. C'est que la Fraternité a été fondée avant tout pour continuer la formation sacerdotale traditionnelle au profit de l'Eglise, « pour le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte » disent ses Statuts.

Ce n'est qu'ensuite, face à une urgence toujours plus pressante, que furent fondés écoles et priures. Parce que de partout les fidèles réclamaient pour leurs enfants des établissements transmettant une foi profonde qui seule serait capable d'engendrer de solides vocations, mais aussi parce que les évêques français d'alors refusaient d'accorder un quelconque ministère à ces prêtres qu'ils n'avaient pas formés,

Mgr Lefebvre en vint à répandre ses maisons de par le monde. Mais toujours, le souci des vocations et de la sainteté sacerdotale gardait la première place.

#### SES MOYENS

Devant la profonde crise d'identité qui secouait le clergé, devant le progressisme qui s'infiltrait à plein dans la sainte Eglise de Dieu, loin des sophismes délétères de la nouvelle théologie et des ambiguïtés profondes de la réforme liturgique, Mgr Lefebvre choisit pour ses séminaires une formation thomiste et refusa cette révolution liturgique qui, outre les 600 000 lettres de protestation, occasionna pour beaucoup l'arrêt de la pratique religieuse. Sa ligne de conduite était simple, et consistait à faire ce que l'Eglise avait toujours fait : « Nous n'avons jamais voulu innover, sinon en retrouvant certains éléments qui manquaient peut-être à la formation des séminaristes particulièrement au plan spirituel. C'est pourquoi, nous avons ajouté aux études philosophiques et théologiques une année de spiritualité, axée sur la pratique de la vie intérieure » (Mgr Lefebvre). Ecône, avant même Paray-le-Monial, fut ainsi le premier séminaire à mettre en application ce souhait émis par le concile Vatican II.

#### SES PERSECUTIONS

Manifestement, l'attitude de fermeté prise par Mgr Lefebvre fut bénie de Dieu. En 1975, Ecône compte 127 séminaristes, tandis que deux nouveaux séminaires s'ouvrent aux Etats-Unis et en Allemagne.

Ce succès exaspère les évêques de France, qui bien vite font tomber le couperet. Dès 1971, celui qui deviendra Mgr Marcus, alors supé-

rieur des Carmes à Paris, se fait leur écho en dénonçant « l'écueil des entreprises sauvages de formation sacerdotale : on prétend donner à l'Eglise des prêtres sûrs. Mais celle-ci ne pourra les reconnaître pour siens. »

En attendant, l'écueil est partout dans l'Eglise. Au cours de la seule année 1973, plus de 4000 prêtres abandonnent leur sacerdoce, tandis qu'une crise toujours plus profonde secoue les séminaires de France. C'est cependant contre le séminaire d'Ecône, qualifié de « sauvage », que se tourne l'ire des évêques français d'alors. Appuyés à Rome par les cardinaux Villot et Garonne, ils obtiennent la suppression de la Fraternité Saint-Pie X, et par là même la fermeture de ses séminaires (cf. ci-contre). Devant des procédés manifestement illégaux et injustes, Mgr Lefebvre ne cède pas, ce qui lui vaudra la suspens a divinis (1976). Paradoxalement, ces sanctions destinées à étouffer la résistance de « l'évêque rebelle » ne le feront que davantage connaître. Plus de 10 000 personnes se pressent à une messe qu'il célèbre à Lille le 29 août 1976, tandis que 27 % des français disent se reconnaître dans son combat, alors que seulement 24 % le désapprouvent.

Dix années vont passer, dramatiques pour l'Eglise de France. Le nombre de prêtres est en chute libre, tandis que les vocations toujours plus rares sont incapables de faire face. La pratique religieuse s'effondre, et les sondages disent toujours davantage la perte de la foi. Pendant ce temps, Rome mène une politique de laïcisation des Etats et développe toujours plus un œcuménisme libéral qui de fait mène au syncrétisme. Mgr Lefebvre n'en dénonce que plus fortement ces reniements pratiques et, malgré quelques tentatives de dialogue théologique, le fossé se creuse

## LE STATUT CANONIQUE DE LA FRATERNITE SAINT-PIE X

### De la reconnaissance diocésaine au droit d'incardination

➤ La Fraternité Saint-Pie X est « une société sacerdotale de vie commune sans vœu, à l'exemple de la Société des Missions Etrangères. » Elle est donc assimilable à ce que le code a depuis appelé société de vie apostolique. C'est sous cette forme qu'elle a été reconnue par l'évêque de Fribourg, Mgr Charrière, en son décret d'érection du 1<sup>er</sup> novembre 1970.

➤ Le 18 février 1971, une lettre timbrée de la Sacré Congrégation des religieux, signée de son préfet le cardinal Wright et soussignée par Mgr Palladini, son secrétaire, venait approuver et louer « la sagesse des normes » des statuts de la Fraternité. Cette lettre fut regardée par Mgr Lefebvre comme un décret de louange qui, par conséquent, autorise sa Société à être considérée comme de Droit pontifical (cf. CIC 1917 alors en vigueur, can. 488 § 3) avec pouvoir d'incardination.

### Une suppression considérée comme illégale

➤ Le 21 novembre 1974, Mgr Lefebvre faisait une déclaration publique pour dire son attachement à la Rome éternelle et son refus net du modernisme. Pour ce motif, Mgr Mamie, nouvel évêque de Fribourg, signifiait à Mgr Lefebvre, le 6 mai 1975, la suppression de la Fraternité Saint-Pie X. Cette décision était décrite comme prenant un effet immédiat et devait donc entraîner la fermeture instantanée du séminaire d'Ecône et le renvoi de ses 100 séminaristes. Une telle mesure n'allait pas sans surprendre, pour trois raisons :

➤ Mgr Mamie n'avait aucun droit à supprimer la Fraternité, une telle décision était du ressort du seul Saint-Siège (can. 493 du CIC de 1917).

➤ La décision, sanctionnant une déclaration personnelle de Mgr Lefebvre, ne devrait toucher que sa propre personne et non un Institut tout entier, ainsi que l'écrivait Mgr Arthurio de Iorio, alors juge au tribunal de la Rote.

➤ Enfin et surtout, la condamnation ayant été portée pour des motifs doctrinaux, c'est à la Congrégation pour la doctrine de la foi qu'il importait d'intervenir. Or Mgr Lefebvre ne fut jamais entendu par cette Congrégation, et fut condamné sans aucun procès.

« On continue, nous voulons faire ce que l'Eglise a toujours fait »

➤ Ces raisons poussèrent Mgr Lefebvre à considérer comme nulle le décret de suppression de la Fraternité : « La Fraternité existe toujours. Sa suppression est irrégulière et en tout cas injuste. Un jour, la Providence permettra sa réhabilitation officielle. Mais elle est toujours existante devant Dieu et devant l'Eglise [...] Le droit est au service de la vie. Or on se sert actuellement du droit pour la mort, pour aller à l'encontre de la vie de l'Eglise. L'autorité humaine est une participation à celle de Dieu, auteur de la vie. Or les lois dans l'Eglise depuis le Concile sont des lois de mort, d'avortement spirituel. Ces lois sont invalides. »

➤ Depuis, la Fraternité Saint Pie X s'est toujours considérée comme une œuvre d'Eglise, et ses membres s'estiment rattachés au Saint-Siège par l'incardination au sein de la Fraternité.

toujours plus, au point que Paul VI envisage de porter une excommunication contre Mgr Lefebvre. Il mourra cependant avant de mettre son projet à exécution.

#### LES SACRES EPISCOPAUX

Pendant ce temps, la Fraternité Saint-Pie X se développe de par le monde. De nouveaux séminaires se fondent en Argentine, en Australie, et bientôt en France à Flavigny. Les prêtres se multiplient, et Mgr Lefebvre explique ces fondations "pirates" : « Constatant que dans des pays entiers les évêques n'exercent plus leur autorité en vue d'assurer la transmission fidèle et exacte de la foi et de la grâce, constatant que Rome semble tacitement les approuver, un évêque a le devoir de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la foi et la grâce soient transmises aux fidèles qui le réclament légitimement. Ce faisant, il n'agit pas contre le pape, mais en dehors du pape. Il agit ainsi pour le plus grand bien de l'Eglise, pour le salut des âmes. » Ces lignes énoncent déjà le principe qui présidera à la décision de procéder à des sacres épiscopaux : le cas de nécessité, prévu par le canon 1323 § 4.

Ce cas de nécessité, deux "signes" le mettront en évidence aux yeux de Mgr Lefebvre. C'est tout d'abord la réunion interreligieuse d'Assise, qui au sens propre est un scandale posé par le pape : « Qui vont-ils prier ? Nous nous trouvons devant un dilemme grave : celui qui est assis sur le siège de Pierre participe à des cultes de faux dieux ! » Cette même année, Jean-Paul II avait accompli à plusieurs reprises un rite sacré de la religion animiste du Togo, il avait encore reçu à Madras les cendres sacrées de la religion hindouiste. Ces actes, venant de sommet de la hiérarchie ecclésiastique censée répandre et défendre la foi catholique, disaient suffisamment la nécessité en laquelle se

trouvait la foi des fidèles : ils étaient pour celle-ci une occasion de chute, un scandale.

Pourtant, Mgr Lefebvre attendit un deuxième "signe", qu'il détecta dans la réponse romaine faite aux "Dubia". Il avait en effet déposé à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi trente-neuf "doutes" concernant l'enseignement conciliaire sur la liberté religieuse, si directement contraire à l'enseignement de Pie IX. Or la réponse romaine, ne répondait à aucun doute particulier et admettait "l'incontestable nouveauté" de cette doctrine, qu'elle se contentait de réaffirmer. Mgr Lefebvre estima cette réponse plus grave encore que les événements d'Assise, « car une chose est d'accomplir une action grave et scandaleuse, autre chose d'affirmer des principes faux, qui ont dans la pratique des conclusions désastreuses » pour la foi des fidèles.

Le 29 juin 1987 Mgr Lefebvre annonce donc publiquement son intention de procéder à des sacres épiscopaux. Il ne s'agit nullement de fonder une Eglise parallèle, ni même de pourvoir simplement au bien propre de la Fraternité Saint-Pie X en assurant égoïstement l'avenir de son œuvre. Ce qui est en jeu, c'est le bien de l'Eglise : « J'agirai pour sauver le sacerdoce catholique ». Son intention n'est donc nullement de sacrer des évêques qui exerceraient par après une quelconque juridiction : « Ils seraient sans aucune juridiction, et seulement pour conférer les confirmations et les ordinations, tout en pouvant avoir, comme tout membre, une fonction dans la Fraternité. Il n'est absolument pas question de faire une "Eglise parallèle". »

Certes, cette consécration se fera sans mandat romain. Mais dès 1987, Mgr Lefebvre analyse cet éventuel refus de mandat : « Si Rome nous refusait l'autorisation

des sacres, serait-ce parce que ce que nous ferions est mauvais ? Non, mais parce que ce serait contraire à l'orientation actuelle moderniste et libérale de Rome », orientation moderniste de Rome qui précisément fonde l'état de nécessité. Pourtant, lui rétorquera-t-on, n'y aurait-il pas dans cette consécration sans mandat un refus intrinsèque de la juridiction suprême du pape ? Mgr Lefebvre ne le pense pas. Car cette juridiction suprême, évidemment de droit divin, n'est qu'une juridiction, c'est-à-dire un pouvoir ordonné au bien commun de l'Eglise, et non un pouvoir absolu. Dès lors, il n'est nulle défaillance de cette autorité mettant en danger le bien commun, que l'Eglise ne puisse suppléer par elle-même, par exemple par l'action extraordinaire d'un membre du corps épiscopal.

Le 30 juin 1988 donc, après des ultimes tentatives d'accords restées infructueuses, Mgr Lefebvre procédait à quatre sacres épiscopaux.

#### CONCLUSION

Les années écoulées depuis 1988 suffisent à dire combien ces sacres servirent la Tradition de l'Eglise. Si la Fraternité Saint-Pie X comptait tout juste 200 prêtres en 1988, ils sont aujourd'hui plus de 450. De plus, ces sacres épiscopaux ont paradoxalement permis une large diffusion du rite tridentin. Enfin, il apparaît chaque jour davantage que l'enjeu doctrinal soulevé par la résistance de la Fraternité Saint-Pie X dépasse ses propres limites. Selon de nombreux spécialistes, l'Eglise, et notamment l'Eglise de France, ne saurait éluder très longtemps encore les questions soulevées par le fondateur d'Ecône. Ce jour là, les réponses apportées par la Fraternité Saint-Pie X seront d'un apport non négligeable.

## La Fraternité Saint-Pie X en chiffres

### LA FRATERNITE SAINT-PIE X DANS LE MONDE, C'EST :

- ↪ **Près de 1000 maisons dans le monde**, ainsi réparties : 1 Maison générale (Menzingen en Suisse), **6 séminaires** (France, Allemagne, Suisse, Argentine, Australie, Etats-Unis), 19 districts et maisons autonomes, 159 prieurés, 725 centres de messes, 2 instituts universitaires, 83 écoles (75 cycles primaires, 20 cycles secondaires), 7 maisons de retraite pour personnes âgées.
- ↪ **463 prêtres** (moyenne d'âge : 41 ans), sans compter les dizaines de prêtres amis qui résident dans nos maisons, **190 séminaristes, 85 frères, 158 soeurs, 75 oblates.**
- ↪ **La Fraternité Saint-Pie X est installée dans 32 pays** (Canada, Etats-Unis, Mexique, Guatemala, Colombie, Brésil, Chili, Argentine, République Dominicaine ; Gabon, Kenya, Afrique du Sud, Zimbabwe, Maurice ; Irlande, Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, France y compris Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion et Nouvelle Calédonie, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Allemagne, Autriche, Pologne, Lituanie ; Singapour, Indes, Philippines ; Australie, Nouvelle-Zélande).
- ↪ **De plus, elle dessert régulièrement 32 autres pays** (Salvador, Pérou, Paraguay, Uruguay ; Cameroun, Ouganda, Namibie, Nigeria, Zambie, Madagascar, Tanzanie ; Biélorussie, Estonie, Lettonie, Norvège, Danemark, Hongrie, Tchéquie, Russie ; Liban, Corée du Sud, Japon, Malaisie, Sri Lanka, Hongkong, Thaïlande, Vietnam, Chine ; Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Indonésie).

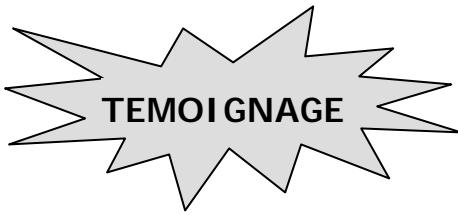
### LA FRATERNITE SAINT-PIE X EN FRANCE, C'EST :

- ↪ **141 prêtres** (dont les résidents non membres) ; **60 séminaristes** français, 36 frères, 80 soeurs, 20 oblates.
- ↪ **35 prieurés** et 170 centres de messe desservis chaque dimanche.
- ↪ **Plus de 3000 enfants scolarisés** au sein de 23 écoles primaires, 8 établissements secondaires pour garçons et 11 établissements secondaires pour filles (tenus par des dominicaines enseignantes). De plus, la Fraternité Saint-Pie X possède un Institut universitaire décernant des diplômes d'Etat, regroupant une centaine d'étudiants en Histoire, Philosophie, Lettres Classiques, Langues Sacrées, Prépa en Sciences Politiques, Formation des maîtres.
- ↪ **3 maisons de retraite spirituelle**, accueillant chaque année quelque **1800 retraitants.**

### LA TRADITION EN FRANCE, C'EST ENCORE :

- ↪ **86 religieux, dont 34 prêtres**, qu'ils soient bénédictins (1 abbaye à Bellaigue), capucins (Morgon et Aurenque), dominicains (Avrillé), ou membres de la Fraternité de la Transfiguration (Mérigny).
- ↪ **130 religieuses contemplatives** ou semi-contemplatives, qu'elles soient carmélites (carmel d'Eynesse), dominicaines contemplatives (Avrillé), bénédictines (Lamairé), clarisses (Morgon), franciscaines (Le Trévoux), ou soeurs de l'Oasis (Vérac).
- ↪ **250 religieuses actives**, soit 225 dominicaines enseignantes réparties en 11 écoles, et 25 religieuses hospitalières (le Rafflay).

Ces chiffres ne prennent pas en compte les Instituts rattachés à la Commission *Ecclesia Dei*



## DU SERVICE DIOCESAIN des vocations AU SEMINAIRE D'ECONE

Né en 1969 dans le diocèse de Lille, j'ai perçu l'appel au sacerdoce à l'époque de ma première communion, faite à l'âge de 10 ans. Je voulais devenir prêtre pour donner Jésus aux autres...

Après la profession de foi, en 1981, nous sommes très peu, sur 75 jeunes, à persévérer dans la pratique dominicale. Pour ma part, je m'implique dans l'aumônerie de mon collège public, comme dans les équipes d'animation liturgique en paroisse. A l'âge de 16 ans, on me dirige vers le Service diocésain des Vocations. Ces différents mouvements m'aident à persévérer dans mon cheminement personnel, mais en même temps bien des choses me troublent et me déplaisent, spécialement une créativité incessante dans la liturgie. Je souffre du manque de respect envers l'Eucharistie (je pourrais raconter les extravagances subies, comme celle de ce prêtre m'ayant demandé un jour, après une "messe" de jeunes célébrée en civil, de jeter les restes non consommés de l'Eucharistie... !). Parfois, l'inexistence de la dévotion mariale, les discours sociaux qui remettent toujours tout en cause, etc. me poussent à exprimer mon "sentiment" et mon désaccord ; on me répond – quelquefois avec mépris – que je manque d'humilité, d'obéissance, que l'Eglise a changé, que le sacerdoce a changé...

C'est alors que je rencontre des personnes qui fréquentent la Fraternité Saint Pie X. En plus de la messe dominicale en paroisse, je découvre au Prieuré de Croix la messe de Saint Pie V, qui me séduit littéralement et m'apporte tout ce qui me manquait jusqu'ici. La *Lettre ouverte aux catholiques perplexes* écrite par Mgr Lefebvre confirme paisiblement et simplement ce que je ressentais confusément : « Il n'y a ici ni passé, ni présent, ni avenir. La Vérité est de tous les temps, elle est éternelle ». Un autre ouvrage de Mgr Lefebvre, *Ils l'ont découronné*, me conduit à mieux comprendre les raisons doctrinales de l'œuvre menée par la Fraternité. De plus en plus, le séminaire d'Écône me tente, tandis que celui de Lille – où je suis allé

à l'occasion – me déçoit tout à fait... Un séminariste ami m'y fait d'ailleurs la confidence de sa souffrance continuelle.

Ce long et patient cheminement spirituel me conduit à rencontrer Mgr Lefebvre (mes parents découvrent l'accueil et la simplicité d'un évêque qui n'a rien d'"intégriste"!), et j'entre au séminaire de Flavigny en 1989. Ordonné prêtre le 27 juin 1996, j'arrive à mes 10 ans de sacerdoce !

"Être prêtre pour donner Jésus aux autres, aux âmes...". Ce rêve d'enfant est devenu réalité dans la Fraternité Saint Pie X. Beaucoup de mes amis – pratiquants et non pratiquants – se sont étonnés voire attristés de ce choix. Je leur ai répondu trouver là l'idéal que je recherchais : une formation sacerdotale sûre, spirituelle et doctrinale, dans la fidélité à l'enseignement traditionnel de l'Eglise. Un prêtre m'avait incité à trouver un séminaire conservateur, puis à faire "ce que je voulais" après mon ordination. Je ne le crus pas possible. Je ne voulais pas être prêtre pour faire ma volonté, mais celle de Dieu, de l'Eglise. Il m'aurait de plus semblé manquer au devoir de témoigner de la Tradition de l'Eglise aujourd'hui. Ce que la Fraternité Saint-Pie X m'a permis de découvrir et dont on ne m'avait jamais parlé avant – la grâce surnaturelle, la vie spirituelle, des vérités élémentaires du catéchisme –, je voulais à mon tour permettre à d'autres de le découvrir..

Mgr Lefebvre a toujours voulu continuer « sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment cette œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du Magistère de toujours, persuadé que nous ne pouvions rendre un service plus grand à la Sainte Eglise catholique, au Souverain Pontife, et aux générations futures. » C'est dans cet esprit de fidélité et de charité que j'espère, avec mes confrères, œuvrer pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, sous la protection de la Sainte Vierge Marie, mère de l'Eglise et des prêtres.

Abbé Sylvain LAMERAND

## SPIRITUALITE SACERDOTALE

*A l'occasion du centenaire de la naissance de Mgr Lefebvre (29 novembre 2005), mais aussi de l'année de l'Eucharistie, les séminaristes de Flavigny et d'Ecône ont rassemblé tous les passages où leur fondateur commente le mystère de la messe. Disposés de façon à constituer un commentaire linéaire des prières de la messe, ces textes forment un recueil qui à chaque page pousse à la prière.*

***Hæc commixtio, que ce mélange et cette consécration du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que nous allons recevoir, nous procure la vie éternelle, ainsi soit-il.***

Pourquoi offrirez-vous le saint sacrifice de la messe, mes chers amis ? « Pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance » (Jn 10, 10). C'est aussi ce que Notre-Seigneur a voulu : « Pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance », car le sacrifice de la messe n'a pas d'autre raison d'être que de donner la vie. Et quelle vie ? Non pas la vie de ce monde, non pas la vie de nos corps, mais la vie surnaturelle, la vie divine que nous avons perdue. Notre-Seigneur a voulu nous donner sa propre vie, sa vie divine, nous faire entrer dans la Sainte Trinité, tous tant que nous sommes, aussi petits, aussi faibles que nous soyons. Notre-Seigneur a voulu que nous participions à sa vie divine, et c'est pourquoi il est mort sur la Croix. C'est donc pour donner la vie que vous offrirez le saint sacrifice de la messe, et le fruit du sacrifice de la messe, c'est l'Eucharistie, Eucharistie où se trouvent présents le corps, le sang, l'âme, la divinité de Notre-Seigneur. Que tout cela est sublime !

L'Eucharistie est comme une semence en nous, une semence de la résurrection de nos corps puisque nous communions à Notre Seigneur Jésus-Christ ressuscité. Il est en nous avec son Corps ressuscité, son Corps glorieux. Alors il est pour nous comme une semence de la résurrection. Tous ces rappels sont tellement beaux, tellement consolants que nous ne remercierons jamais assez le Bon Dieu de pouvoir, nous, nous approcher de la sainte communion tous les jours.

***Agneau de Dieu, qui enlevez les péchés du monde...***

Les âmes saintes se sentent solidaires de toutes les âmes et de tous les péchés qui sont faits dans le monde. Par conséquent, elles portent en quelque sorte les péchés du monde comme Notre-Seigneur les a portés ; elles se sentent comme chargées de tous les péchés du monde. Elles veulent imiter Notre-Seigneur jusqu'à vouloir participer aux souffrances de Notre-Seigneur, pour participer à sa Croix toujours davantage. C'est ce que Notre-Seigneur nous a demandé, c'est bien ce que dit saint Paul (Col 1, 24) : il faut compléter d'une certaine manière, dans la mesure où c'est possible, la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le prêtre en particulier, à l'image de son divin Maître, porte les péchés du monde. S'il est quelque chose à la fois de mystérieux, de douloureux et de profondément réconfortant pour le prêtre, c'est le ministère de la confession. Là, les âmes déversent dans le cœur du prêtre toutes leurs misères, et le prêtre porte dans le secret absolu de la confession tous ces péchés du monde. Il les porte dans la douleur, dans la souffrance comme Notre Seigneur Jésus-Christ, mais aussi dans la joie d'avoir pu donner le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ et, par les paroles du sacrement de pénitence, d'avoir lavé les âmes dans le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ afin qu'elles deviennent blanches comme la neige et qu'elles aient la vie spirituelle. Alors si le prêtre souffre de ces douleurs morales qu'il constate dans les âmes, il a soif de les guérir comme le faisait Notre-Seigneur.

## COURRIER DES LECTEURS

*La publication de l'interview du cardinal Castrillón Hoyos reconnaissant l'inexistence d'un "schisme lefebvrisme" a provoqué de très nombreuses réactions. Voici les plus symptomatiques.*

**DES REACTIONS PLEINES DE REFLEXION**

☞ « Permettez-moi de donner mon avis de canoniste sur l'éditorial en-

joué de M. l'abbé de Cacqueray. Je ne doute pas des sentiments pastoraux de Son Eminence Révérendissime le Cardinal Castrillón Hoyos,

cherchant à rétablir la communion rompue un certain jour de juillet 1988. M. l'abbé de Cacqueray joue - en virtuose - sur le terme de "forme l-

lement". Fort bien. Pour vous êtes agréable, je me réfère au Code piobénédictin de 1917. On y trouve, au canon 2370, la suspense réservée au Saint-Siège concernant la consécration épiscopale faite sans mandat apostolique. Lorsque on lit les conséquences de ce canon (dont les origines historiques remontent aux Décrétales...) il s'avère que nous sommes en présence d'une véritable excommunication. Le "formellement" cher à M. l'abbé de Cacqueray ne tient pas devant les termes même du canon susmentionné : *ipso jure suspensi sunt.* » (Official diocésain, 49 ans)

☞ « J'ai lu avec intérêt le dernier numéro de la *Lettre à nos frères prêtres* rapportant les propos du Cardinal Castrillon Hoyos à propos de l'existence ou non d'un schisme suite aux ordinations épiscopales célébrées Mgr Lefebvre sans mandat pontifical. Le Cardinal Hoyos dit que Mgr Lefebvre « a créé une situation de détachement, même s'il ne s'agit pas *formellement* d'un schisme ». Plus loin, il dit : « On ne peut pas dire, en termes corrects, exacts, précis, qu'il y ait un schisme. Il y a, dans le fait de consacrer des évêques sans mandat pontifical, une *attitude schismatique* ». Si l'on se réfère aux textes officiels concernant les ordinations épiscopales de 1988 le langage semble pourtant très clair : il s'agit bien d'un *acte* schismatique et pas seulement d'une *attitude* schismatique. Il faudrait que le cardinal Hoyos précise ce que signifient pour lui le substantif *attitude* et l'adverbe *formellement*. Le cardinal Hoyos semble faire une interprétation de ces textes qui ne respecte ni la lettre ni l'esprit de ceux-ci. La

suite nous dira ce que cette déclaration du cardinal Hoyos exprimées en termes incorrects, inexacts et imprécis deviendra ! » (46 ans)

☞ **REPONSE :** Ces objections, fort compréhensibles et même nécessaires, montrent toute la complication de ce dossier. Non sans les connaître, un cardinal Préfet de l'une des Congrégations les plus importantes estime néanmoins pouvoir affirmer que les choix de Mgr Lefebvre n'ont pas engendré de schisme. C'est que le seul droit canon ne suffit peut-être pas à résoudre le cas posé par la Fraternité Saint-Pie X, ou en tout cas pas les canons 2370 (CIC 1917) ou 1382 (CIC 1983) : il importe au plus haut point de se référer également aux canons 2205 (CIC 1917) ou 1323 § 4 (CIC 1983) sur l'état de nécessité. C'est ce qui fit le père Murray dans sa thèse de doctorat présentée à Rome, et en laquelle il prouvait le non-schisme de Mgr Lefebvre.

**DES REACTIONS PLUS PASSIONNEES**  
*Un prêtre nous a fait parvenir un texte, apparemment public, signé du père Henri Denis (84 ans). Nous en publions les extraits les plus significatifs.*

☞ « Je dis - et beaucoup disent avec moi - un *NON* franc et déterminé à tout ce qui risque d'aboutir, à pas feutrés, à un reniement pur et simple de Vatican II. Nous disons *NON* à l'idée qui s'infiltré peu à peu et qui voudrait qu'il y ait plusieurs tendances légitimes dans notre Église, parmi lesquelles la "tendance conciliaire", laissant ainsi entendre que l'adhésion au Concile Vatican II est désormais facultative. Nous disons *NON* à ce chantage qui consiste, de la part des intégristes, à faire "payer"

leur retour dans le giron catholique. Nous sommes prêts à accueillir ces ouvriers de la onzième heure, mais nous disons *NON* à ces «repentis» s'ils veulent dicter les conditions de leur embauche et de leur réintégration. Nous disons *NON* à ce qui faillit aboutir en 1988 à un protocole d'accord entre Rome et Mgr Lefebvre (sur un texte proposé par le cardinal Ratzinger) lequel texte concédait - si j'ai bonne mémoire - qu'il y aurait dans Vatican II des affirmations non conformes à la Tradition catholique ! Nous disons *NON* à ceux qui voudraient faire un choix parmi les Conciles, en ne retenant que ceux qui leur agréent. Nous ne pouvons pas adhérer à Trente sans adhérer à Vatican II qui lui apporte des précisions, voire des correctifs aujourd'hui nécessaires. Nous disons *NON*, parce que nous disons plus fondamentalement *OUI*. *OUI* à notre Église quand elle est fidèle à l'Évangile, *OUI* à l'Église du Christ Sauveur universel, qui n'en finit pas de nous conduire, dès ce monde en compagnie de tous les hommes de bonne volonté, à son Royaume de Justice, d'Amour et de Paix. »

**DES ENCOURAGEMENTS NOMBREUX**  
*Même si nous n'en citons qu'un, faute de place.*

☞ « Je tiens à vous remercier pour l'envoi de la Lettre aux prêtres. Je prie pour la réconciliation avec Rome, qui permettrait d'unir tous ceux qui sont catholiques afin de créer les conditions de la résistance au libéralisme et travailler au renouveau de l'Église. Continuez et le jour viendra - il est proche - où nous marcherons ensemble pour la cause de Dieu. Avec ma sympathie et ma prière. » (37 ans)

## *Lettre à nos frères prêtres*

### Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 2 €; Abonnement annuel (4 numéros) : 8 € - pour les prêtres : 4 €

Prénom : ..... Nom : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : .....

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de ..... 8 €

Je parraine . . . . prêtres pour leur abonnement annuel ;

Je verse donc la somme complémentaire de ..... €

Règlement : - par chèque à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres » ;  
- par virement automatique : nous contacter.

Adressez votre courrier à : LNFP - service abonnements - 2245 av. des Platanes, 31380 Gragnague.



